

(1)

**Chambre
des Représentants**

**Kamer
der Volksvertegenwoordigers**

23 MARS 1948.

23 MAART 1948.

PROPOSITION DE LOI

doublant la rémunération de vacances pour les travailleurs et salariés, visés par l'arrêté-loi du 3 janvier 1946 et la loi du 16 juin 1947 concernant les vacances annuelles des travailleurs.

PROPOSITION DE LOI

nodifiant l'arrêté-loi du 3 janvier 1946 concernant les vacances annuelles des travailleurs salariés.

AMENDEMENT

PRÉSENTE PAR M. GLINEUR.

ARTICLE PREMIER.

Ajouter un second alinéa ainsi conçu :

« La charge de la majoration prévue au premier alinéa, incombera exclusivement à l'employeur ».

G. GLINEUR.

Voir :
12 et 147 : Propositions de loi.
334 : Rapport.

Zie :
12 en 147 : Wetsvoorstellen.
334 : Verslag.

G.